

DEUST PREPARATEUR-TECHNICIEN EN PHARMACIE

Intégrez la formation par le dispositif VAE

Pourquoi ?

Ce dispositif permet de faire certifier les enseignements d'un diplôme auquel vous postulez en démontrant, par la rédaction et la soutenance d'un dossier que vous présenterez devant un jury de VAE, que votre expérience (au moins 1 an), professionnelle et personnelle, vous a permis d'acquérir les connaissances et aptitudes exigées dans le diplôme, ce dispositif n'est pas une entrée en formation.

Comment ?

La VAE comporte plusieurs étapes : entretien et positionnement du diplôme, élaboration du dossier de recevabilité, demande avis de faisabilité pédagogique, rédaction du mémoire et organisation du jury. C'est une procédure qui nécessite de l'investissement, un travail personnel important vous attend et du temps vous sera nécessaire.

Dans le cadre de votre démarche il convient, d'ores et déjà, de participer à une réunion d'information collective.

A l'occasion de cette réunion, vous seront communiquées des informations sur, notamment, les procédures de validation des acquis, les dispositifs de financement et les diplômes d'Aix Marseille université.

Voici le lien vers lequel vous pouvez vous y inscrire directement : <https://formulaire.univ-amu.fr/fr/public/formulaire-dinscription-reunions-dinformation-formation-continue>

Cette session est organisée à distance, un lien ZOOM vous sera envoyé quelques jours avant.

Après cette réunion, vous serez orienté vers l'un de nos Conseillers avec lequel vous commencerez les étapes de la VAE.

Info + en vous connectant sur le site SFPC : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/informations-generales>

Qui contacter pour vos démarches de VAE ? 2 sites pour encore mieux vous accompagner

Aix-en-Provence	Marseille
Hôtel Maynier d'Oppède 23 rue Gaston de Saporta 13625 Aix-en-Provence cedex 1 Tél : 04 13 94 21 21 Email : fpc-contact@univ-amu.fr Réception public : 9h-12h30 et 13h30-17h	Centre Saint-Charles 3 place Victor Hugo 13331 Marseille cedex 3 Tél : 04 13 55 08 72 Email : fpc-contact@univ-amu.fr Réception public : 9h-12h et 14h-17h